

Réunion Publique Salle Jean Baptiste Clément à Trappes le 14 mai de 19h à 21h

École de la « confiance » ? Un système scolaire à plusieurs vitesses

Pourquoi les enseignants de votre école s'opposent à la nouvelle loi « École de la confiance » ?

Les enseignants sont aujourd'hui très inquiets concernant la loi proposée par la Ministre de l'Éducation Nationale, qui entend modifier le code de l'éducation en vigueur actuellement. Cette loi, votée en première lecture à l'Assemblée Nationale, permet de mettre en place un système scolaire à plusieurs vitesses.

Voici certains points les plus problématiques, pour vous permettre de comprendre la mobilisation actuelle qui a débuté le mardi 19 mars par une grève.

Restriction du droit d'expression des enseignants :

Ils ne pourraient plus alerter sur les dysfonctionnements qu'ils constatent dans l'Éducation Nationale. Or, il nous semble que la liberté de parole des enseignants est nécessaire à l'exercice de leur métier. Ils doivent privilégier l'intérêt de l'élève avant celui de l'Institution et pour cela pouvoir exercer librement un droit de « critique » sur son fonctionnement.

L'école maternelle obligatoire dès 3 ans :

Il s'agit en fait d'un cadeau fait à l'enseignement privé puisque cette loi contraindrait les municipalités à financer aussi les maternelles privées. Par conséquent, moins d'argent pour les écoles publiques.

Mutualisation des moyens par souci d'économie pour les élèves à besoins éducatifs particuliers :

C'est l'inclusion des enfants en situation de handicap sans assurer qu'il y ait des moyens (personnels, formation) pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Un amendement autorise de façon dérogatoire pendant deux ans les « jardin d'enfants » à faire de l'enseignement :

Ce sont des jardins d'enfants municipaux, intercommunaux ou gérés par des associations privées. C'est un mauvais signal en direction de l'école maternelle et la porte ouverte à des dérives.

Pour tout articuler, autorisation d'expérimentations sans limites

La loi prévoit que les expérimentations pourraient porter sur l'organisation pédagogique de la classe, de l'école, la liaison entre les différents niveaux, la coopération avec les partenaires (privés, communes), la répartition des heures d'enseignement, les procédures d'orientations. C'est la fin du caractère national de l'enseignement, la mise en place d'un système à plusieurs vitesses en fonction de la commune voir de l'école.

Réduction du nombre d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) :

Il s'agira d'une répartition en fonction des moyens disponibles et non en fonction des besoins des élèves.

Disparition du Code de l'éducation l'obligation pour l'Etat d'accueillir les enfants "au plus près de leur domicile" :

Les enfants pourraient ne pas être scolarisés dans leur secteur d'habitation, sans recours possible des parents.

Possibilité de fusion entre les écoles et le collège de secteur :

Sous l'appellation d'Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF) et sur simple demande des collectivités territoriales. Il s'agit de la fusion entre les écoles maternelles, élémentaires et le collège du secteur. En clair : plus qu'un seul établissement scolaire de la maternelle à la 3e, dirigé par le principal du collège, assisté d'un directeur adjoint en charge de toutes les écoles primaires rattachées au collège... Les actuels directeurs d'école disparaîtraient et le principal du collège, en charge de la gestion de centaines d'enfants, qui ne connaîtrait pas la réalité du terrain ainsi que la spécificité de nos élèves deviendrait l'interlocuteur des familles...

Généralisation de la précarité de formation et de statut des personnels :

Les étudiants en 2e année de licence pourraient être en charge de classes et remplacer les enseignants absents, sans être encore formés. Des assistants d'éducation, personnels précaires et n'ayant pas le concours, pourront également faire classe pour remplacer des enseignants. Cela ne garantirait donc pas la qualité du service public d'enseignement. Recrutement massif de contractuels dans la Fonction publique.

Mise en place d'écoles d'enseignement international

Établissements réservés à une élite, il montre le renoncement du ministre à assurer des enseignements de qualité pour tous.

Soyons vigilants, c'est l'avenir des enfants qui est en jeu, le respect de leurs besoins, de leurs conditions d'apprentissage, c'est la dégradation du lien indispensable entre l'école et les familles

Réunion Publique Salle Jean Baptiste Clément à Trappes
le 14 mai de 19h à 21h
École de la « confiance » ? un lycée profondément inégalitaire



**Réforme du lycée,
réforme du baccalauréat :
attention, danger !**



• **Les dangers de la réforme du lycée général et technologique :**

Les séries ES, L et S disparaissent : les élèves qui partent dans la voie générale devront construire eux-mêmes leurs « parcours » en choisissant des « spécialités » (3 en 1ère, réduites à 2 en terminale).

► **La réforme du lycée force les élèves à savoir précisément, dès la fin de la 2nde, quelles études ils veulent poursuivre après le bac.** C'est une orientation définitive dès 15/16 ans... en fonction des « attendus » de l'enseignement supérieur, qu'on ne connaît pas encore et qui pourront changer tous les ans ! Et si l'élève change de projet après la 2nde, il/elle est piégé.e !

► **Les lycées ne pourront pas ouvrir toutes les « spécialités » et beaucoup d'options seront supprimées.** L'offre de formation sera, en fait, considérablement réduite ! Il est donc faux de dire que les lycéens auront davantage de choix !

► **Les séries technologiques (STMG, STI2D, etc.) sont maintenues, mais appauvries dans leurs enseignements :** les futur.e.s bachelier.e.s technologiques sont donc elles et aux aussi perdant.e.s !

• **Les dangers de la réforme du baccalauréat :**

La réforme du baccalauréat repose sur deux grandes mesures : **diminuer le nombre d'épreuves « finales »** (examens anonymes en fin de Terminale) et **donner plus de place au « contrôle continu » et aux épreuves communes organisées localement.**

► **Cette réforme ne va pas simplifier le baccalauréat, ni le rendre moins stressant, au contraire !** Il faudra désormais passer entre 21 et 25 épreuves tout au long des années de 1ère et de terminale, contre 12 actuellement ! La réforme du baccalauréat, c'est l'évaluation permanente, donc le stress continu, pendant deux ans !

► **Le contrôle continu menace la valeur du diplôme !** Actuellement, les épreuves nationales et anonymes garantissent l'égalité de traitement de tous les élèves. Avec la réforme, le baccalauréat se passera pour moitié dans le lycée : on ne vous demandera plus « avez-vous le bac ? », mais « dans quel lycée avez-vous eu le bac ? »...

• **Les dangers de la réforme des lycées professionnels :**

La réforme du bac professionnel va regrouper ensemble des formations très différentes, et diminuer très fortement les horaires de cours.

► **Cette réforme rend les parcours des élèves plus flous,** et va les empêcher d'approfondir leur formation ;

► **Moins d'heures de cours, ce sont de nombreux postes de profs supprimés, mais c'est aussi moins de savoirs, de connaissances, pour les élèves...** Le ministre pense-t-il que les élèves n'en valent pas la peine ?

Tous ces projets de réforme sont dangereux : ils sont liés à « Parcoursup », donc à la sélection à l'Université ! Leur but est d'empêcher les élèves, surtout de classes populaires, de poursuivre leurs études, et d'accéder à de vrais diplômes de qualité !

